

Législature 2021-2026

Séance du 2 novembre 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°63

Etude pour un centre sportif aquatique régional

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Plan d'Etudes Romand (PER) est un curriculum qui définit ce que les élèves doivent apprendre. Il est organisé en domaines disciplinaires qui déterminent des objectifs d'apprentissages ainsi que des attentes fondamentales à atteindre en fin de cycle.

Le PER s'inscrit à la fois dans le contexte de la Constitution fédérale (art. 62, al. 4) et de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Fait partie du PER, l'acquisition de compétences aquatiques, soit la capacité de s'immerger plusieurs fois consécutives en expirant sous l'eau, flotter et glisser sur le ventre et sur le dos, ainsi que traverser un bassin en eau profonde.

Dans l'objectif d'atteindre ces compétences, les élèves de la Commune d'Estavayer ainsi que ceux de certaines Communes voisines, à savoir Cheyres/Châbles, Lully/Châtillon, Fétigny/Ménières et le CEP, utilisent la piscine du Stavia et la location de quelques heures à la piscine du CO d'Estavayer. Pour l'année scolaire en cours, ce sont 718 élèves staviacois, répartis sur 37 classes de 3H à 8H et 302 élèves des Communes voisines répartis sur 17 classes qui bénéficient de cette formation. Le nombre maximum de plages-horaires disponibles est de 28 périodes par semaine, soit 18 périodes pour les élèves d'Estavayer et 10 périodes pour les élèves des Communes voisines.

L'occupation possible et disponible est proche de la saturation. En cas d'augmentation du nombre d'élèves, il faudra soit diminuer la fréquence des périodes d'apprentissage, soit résilier les conventions avec les villages voisins. Nous recevons également des demandes d'autres Communes voisines afin d'intégrer leurs élèves dans nos planifications, ce que nous avons décliné faute de capacité.

Ceci met en évidence le besoin d'infrastructure, au niveau régional, pour un complexe aquatique qui pourrait servir les intérêts scolaires. Parallèlement aux besoins scolaires, il est important de pouvoir développer des activités aquatiques pour toute la population dans le domaine du sport santé et performance (club de natation et de triathlon par exemple).

Le Canton a ouvert une possibilité de subvention pour des piscines qui serviraient le PER, avec au minimum trois bassins, à savoir un bassin d'apprentissage, un bassin de nage et un bassin de plongeon. La subvention pour un bassin de 25 mètres serait de 6 millions, pour un dossier soumis aux autorités cantonales à fin 2025.

Le Conseil communal d'Estavayer estime qu'il est opportun d'étudier l'implantation d'un complexe sportif aquatique qui servirait les intérêts communaux et régionaux, publics et privés.

L'emplacement envisagé est le terrain en Fontany, pour lequel un DDP a été validé par le Conseil général selon le message 44 du 28 mars 2023. De par sa localisation, il permettrait d'utiliser les énergies résiduelles d'ELSA Group SA pour favoriser un bilan énergétique positif ainsi que promouvoir le réseau des transports publics situé à proximité.

La Commission du réseau sportif sera consultée lors de la prochaine séance.

La présente communication sera suivie d'un message qui sera présenté en décembre 2023, pour l'octroi d'un crédit d'accompagnement pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe sportif aquatique sur la Commune d'Estavayer. La société Kannewisher, spécialisée dans le domaine, a été contactée pour ce faire. Cette société a été recommandée par le Canton et par la Ville de Fribourg qui mène une étude similaire pour une piscine cantonale de 50 mètres.

La Commune d'Estavayer, forte du résultat de l'étude, prendra contact avec les Communes de la Broye pour envisager le modèle de fonctionnement à recommander.

Nous espérons que cette communication préliminaire vous permettra de mieux comprendre le message qui vous sera présenté prochainement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures